

Administration Communale

Séance du 20 novembre 2006.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/06/07/06/DP.-

ORDRE DU JOUR :

- 6.- Taxes communales de 2007.-
Centimes additionnels au précompte immobilier – **Art. 040/371/01.-**

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques,
Bourgmestre-Président ; MOUREAU Christian, HUIN Michel, MALFROID Jean,
POURTOIS Jacques, Mme INCANNELA Josée, Echevins ;
MM. PECRIAUX Nestor, Hubert, MAIRESSE Marceau, FONTIGNIE Pierre,
MARTIN Philippe, OTLET Paul, BODEUX Bernard, MONTERO REDONDO
José-Manuel, FACCO Giorgio, Mme BILLIET Virginie, MM. DEVILLERS François,
BOUGARD Grégoire, MARGUERITE Pascal, Mmes DUPONT – LIGNY Geneviève,
DRUART Rose-Marie, Melle GONZALEZ-MOYANO Astrid, Conseillers communaux et
M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et notamment les articles L1122-30, L1133.1 et L1133.2 ;

Vu le Code des Impôts sur le revenu, notamment l'article 351, 1° ;

Vu la situation financière de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

Par vingt voix pour et une abstention ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Il est établi, pour les exercices 2007 à 2012, deux mille sept cent
cinquante (2.750) centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2.- Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des
Contributions directes.

Article 3.- La présente délibération sera transmise simultanément au Collège
Provincial du Hainaut et au Gouvernement Wallon.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,